

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1299

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Cailloux-sur-Fontaines - Charbonnières-les-Bains - Chassieu - Collonges-au-Mont-d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines-Charpieu - Fleurieu-sur-Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Genay - La Tour-de-Salvagny - La Mulatière - Marcy-l'Etoile - Meyzieu - Montanay - Neuville-sur-Saône - Oullins - Rillieux-la-Pape - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Saint-Genis-les-Ollières - Sainte-Foy-lès-Lyon - Sathonay-Camp - Sathonay-Village - Tassin-la-Demi-Lune - Vénissieux

Objet : Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2022 - Conventions de délégation de gestion avec les communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1299**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Cailloux-sur-Fontaines - Charbonnières-les-Bains - Chassieu - Collonges-au-Mont-d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines-Charpieu - Fleurieu-sur-Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Genay - La Tour-de-Salvagny - La Mulatière - Marcy-l'Etoile - Meyzieu - Montanay - Neuville-sur-Saône - Oullins - Rillieux-la-Pape - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Saint-Genis-les-Ollières - Sainte-Foy-lès-Lyon - Sathonay-Camp - Sathonay-Village - Tassin-la-Demi-Lune - Vénissieux

Objet : Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2022 - Conventions de délégation de gestion avec les communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil n° 2006-3763 du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1^{er} janvier 2015, de la politique départementale des ENS et de ses moyens financiers. Les objectifs et les territoires de projet définis par la politique des projets nature et celle des ENS sont similaires.

La Métropole a également acquis, par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), une nouvelle compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, lui donnant un rôle dans la gestion du réseau des projets nature-ENS et induisant la dissolution, par décisions préfectorales, de 4 syndicats intercommunaux gestionnaires de sites en 2015 et 2016.

Bien que cette compétence soit désormais attribuée à la Métropole, la volonté communale et métropolitaine est de conserver une gestion de proximité. Les projets nature-ENS sont, par conséquent, portés désormais par les communes volontaires avec l'appui de la Métropole. Les actions sont définies et suivies par un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque commune, membre du projet et de la Métropole.

Pour l'année 2022, les actions définies et portées par les communes au sein des projets nature-ENS concernent des actions d'entretien des espaces, d'aménagement et d'équipement permettant d'organiser la fréquentation des sites, de préservation et de suivi de la flore, de la faune et des milieux naturels, d'outils de communication et de programme d'animations pédagogiques.

Il est proposé à la Commission permanente de financer les programmes d'actions 2022 (et par anticipation les programmes 2023 et 2024) mis en œuvre par les communes pour 12 projets nature-ENS au moyen de conventions de délégation de gestion, conformément à l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Dans ce cadre, les communes interviennent pour le compte de la Métropole. Les dépenses d'investissement des communes ne seront donc pas éligibles au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour elles mais le seront pour la Métropole. Par conséquent, la Métropole rembourse aux communes, la totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement, TVA comprise, payées par les communes, pour le compte de la Métropole.

L'année 2022 intègre une nouvelle commune pour l'ENS du plateau de Méginand : Marcy-l'Étoile. Cette nouvelle collaboration permettra de mener plus d'actions au sein de ce territoire, en lien avec les milieux naturels.

Après 2 années relativement stables (du fait, notamment, du contexte sanitaire), le budget en matière d'investissement pour l'ensemble des projets nature-ENS sur l'année 2022 est en nette augmentation par rapport à celui de 2021 (+ 150 235 €).

Cette augmentation s'explique par l'intégration de la Ville de Marcy-l'Étoile au sein du dispositif mais aussi par la mise en œuvre, en 2022, de 3 plans de gestion, synonymes de nouvelles actions ainsi que par la dynamique conjoncturelle actuelle émanant des communes, notamment, qui se traduit par une volonté de mener autant d'actions que possible en matière de protection et de valorisation de la nature de proximité.

Le budget de fonctionnement 2022 reste, quant à lui, stable. Pour permettre la gestion de surfaces croissantes, la Métropole complète, depuis 2015, l'entretien d'espaces végétalisés des projets nature-ENS par des interventions des brigades nature portées par l'association d'insertion Environnement réponse aménagement (ERA).

Trois autres projets nature-ENS existent, par ailleurs, et sont portés par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM), par le syndicat mixte Plaines des Monts d'Or (SMPMO) et par le syndicat mixte du Rhône des Îles et des Lônes (SMIRIL) auxquels la Métropole apporte ses participations statutaires.

II - Les projets nature ENS 2022

1° - Projet nature-ENS du plateau des Grandes Terres

Le projet nature du plateau des Grandes Terres est porté par les Villes de Feyzin, Corbas et Vénissieux et vise la gestion et la valorisation d'un vaste plateau agricole d'environ 400 ha, fréquenté par le public via un réseau de chemins.

Le programme 2022 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site, du mobilier et des chemins par les agriculteurs, la gestion de la propreté, un programme d'animations pédagogiques, l'achat de fluides et la coordination du projet. En investissement, le programme 2022 permettra d'aménager une porte d'entrée à Corbas ainsi que de planter des haies et creuser des mares.

À noter également qu'en 2022, la Métropole finance par ailleurs l'étude de définition d'un nouveau plan de gestion pour cet ENS, pour un montant de 51 586 €.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du plateau des Grandes Terres à hauteur de 133 600 € (83 600 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature-ENS du plateau des Grandes Terres	Montants (en € TTC)
investissement	35 000
fonctionnement	77 600
Total	112 600

2° - Projet nature-ENS du vallon du ruisseau des Échets

Les Villes de Fontaines-Saint-Martin, Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône et Cailloux-sur-Fontaines poursuivent et portent le projet de préservation et de valorisation d'un vallon d'environ 300 ha.

Le programme 2022 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et en investissement, des actions d'inventaires écologiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du vallon du ruisseau des Échets à hauteur de 70 000 € (44 000 € en investissement et 26 000 € en fonctionnement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature-ENS du vallon du ruisseau des Échets	Montant (en € TTC)
investissement	42 000
fonctionnement	26 000
Total	68 000

3° - Projet nature-ENS des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe

Les Villes de Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Écully et La-Tour-de-Salvagny poursuivent le projet de gestion et de valorisation des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe.

Le programme 2022 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques, une mission de surveillance du site et la prise en compte de la coordination de projet *via* le financement d'un poste à mi-temps. En investissement, le programme présente une étude de fréquentation et d'analyse de la signalétique, une étude de suivi des amphibiens, la mise en œuvre d'un plan de gestion forestier et, également, une étude de valorisation du patrimoine local. Cette dernière action d'un montant de 25 000 € est cofinancée à hauteur de 50 % par la société APRR *via* la politique 1% paysage, pour un montant de 25 000 €, également. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est aussi prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 105 200 € (53 000 € en investissement et 52 200 € en fonctionnement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	Montant (en € TTC)
investissement	73 900
fonctionnement	54 400
Total	128 300

4° - Projet nature-ENS du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet est porté par les Villes de Francheville et de Craponne. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron et la gestion, en faveur de la biodiversité, de 2 sites remarquables : la prairie humide de Pont Chabrol et les landes de Sorderattes.

Le programme 2022 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien du végétal sur les sites à enjeux et un programme d'animations pédagogiques. En investissement, le programme comprend des aménagements en faveur du public, la mise en œuvre du nouveau plan de communication pour l'ENS ainsi que des études faunistiques et floristiques. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 88 500 € (49 500 € en investissement et 39 000 € en fonctionnement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon de l'Yzeron	Montant (en € TTC)
investissement	60 000
fonctionnement	39 000
Total	99 000

5° - Projet nature-ENS du plateau des Hautes Barolles

Le projet est porté par la Ville de Saint-Genis-Laval, depuis 1998. Il gère et valorise les espaces naturels et agricoles du plateau agricole et naturel des Hautes Barolles.

L'année 2022 permettra de poursuivre, en fonctionnement, les actions d'éducation à l'environnement, et l'entretien des sites et des sentiers. En investissement, la commune souhaite poursuivre les actions améliorant la gestion et la sécurisation de la fréquentation du site par une mission foncière et la mise en place d'une signalétique adaptée à l'ENS, mais également la poursuite de l'action de création de mares. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

À noter également qu'en 2022, la Métropole finance par ailleurs la mise à jour du plan de gestion pour cet ENS, pour un montant de 30 481 €.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 69 800 € (39 250 € en investissement et 30 550 € en fonctionnement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau des Hautes Barolles	Montant (en € TTC)
investissement	68 000
fonctionnement	29 800
Total	97 800

6° - Projet nature-ENS du plateau de Méginand et ses abords

Depuis 2007, les Villes de Tassin-la-Demi-Lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-Bains, Grézieu-la-Varenne, Sainte-Consoce et la Communauté de communes des vallons du Lyonnais se sont associées avec le Département du Rhône et la Métropole, pour mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation du site remarquable, d'un point de vue de la biodiversité et des paysages, du plateau de Méginand et des ruisseaux qui le traversent ou le bordent (Méginand, Charbonnières, Ribes et Ratier).

L'année 2021 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS permettant ainsi, de proposer de nouvelles actions sur les 5 prochaines années et d'intégrer la Ville de Marcy l'Étoile au dispositif.

Le programme 2022 prévoit, en fonctionnement, le financement d'un programme d'animations pédagogiques et la prise en charge de la coordination de projet. Le programme d'investissement comprend, notamment, des travaux de gestion des habitats et des espèces (des mares, notamment), la mise en place d'outils de surveillance, de nettoyage du site ainsi que de communication et de suivi de la fréquentation au sein de l'ENS. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 66 300 € (29 300 € en investissement et 37 000 € en fonctionnement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau de Méginand	Montant (en € TTC)
investissement	65 850
fonctionnement	44 000
Total	109 850

7° - Projet nature-ENS de Sermenaz

Ce site boisé, situé aux portes de la Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape, est en grande partie, une propriété métropolitaine mise à la disposition de la Ville. Depuis 2011, sont menées des actions de sécurisation, d'équipement du site et des actions d'éducation à l'environnement afin que la population locale se réapproprie cet espace naturel dans le respect de la sensibilité écologique du lieu.

L'année 2021 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS permettant ainsi, de proposer de nouvelles actions sur les 5 prochaines années. Le périmètre a été élargi à cette occasion afin d'intégrer la totalité de l'ENS tel qu'il a été défini, en 2014, par le Département du Rhône.

L'année 2022 permettra de poursuivre, en fonctionnement, le programme d'animations de découverte du site et, en investissement, la poursuite des travaux d'aménagement sur les sentiers, d'équipement signalétique et de sécurisation du vallon. Une mare sera aussi remise en état. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 48 000 € (25 000 € en investissement et 23 000 € en fonctionnement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature de Sermenaz	Montant (en € TTC)
investissement	52 000
fonctionnement	23 000
Total	75 000

8° - Projet nature-ENS du vallon des Torrières

Situé sur les Villes de Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay, ce vallon boisé et agricole, traversé par un ruisseau, abrite plusieurs espèces patrimoniales (grand-duc, guêpier d'Europe, triton alpestre, lucane cerf-volant, etc.). Le plan de gestion permet d'organiser la fréquentation du site et de le mettre en valeur auprès de différents publics.

Le programme 2022 prévoit, en fonctionnement, le renouvellement du programme d'animations pédagogiques et la mission de coordination du projet. En investissement, le programme prévoit des travaux de création de clairières intra-forestières et des mares ainsi que de l'acquisition de signalétique et de l'équipement pour gérer et sécuriser l'ENS. Il est aussi prévu une action visant à mettre en place des couverts hivernants favorisant la biodiversité.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 65 950 € (28 950 € en investissement et 37 000 € en fonctionnement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon des Torrières	Montant (en € TTC)
investissement	25 500
fonctionnement	37 000
Total	62 500

9° - Projet nature-ENS Biézin Nature

Ce projet concerne un vaste espace agricole et naturel partagé entre les Villes de Décines-Charpieu, de Chassieu et de Meyzieu où la nature se répartit entre la colline du Biézin, le fort de Meyzieu et la grande plaine agricole les liant.

L'année 2022 permettra de réaliser, en fonctionnement, le programme d'animations pédagogiques et, en investissement, l'acquisition d'équipements d'interprétation et de sécurisation de l'ENS, une étude de suivi des pratiques agricoles ainsi que des inventaires faunistiques et floristiques. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète le programme.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 69 500 € (41 500 € en investissement et 28 000 € en fonctionnement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet Biézin nature	Montant (en € TTC)
investissement	55 000
fonctionnement	28 000
Total	83 000

10° - Projet nature-ENS Yzeron aval

Depuis 2014, les Villes de Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins et La Mulatière mettent en œuvre un plan de gestion et de valorisation des balmes boisées, situées sur la partie aval de la rivière Yzeron.

L'année 2021 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS permettant ainsi, de proposer de nouvelles actions sur les 5 prochaines années.

Le programme 2022 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques. En investissement, le programme consiste à la mise en œuvre de la poursuite des nouveaux sentiers d'interprétation (études et travaux) ainsi que la mise en œuvre d'inventaires faunistiques et floristiques. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 75 000 € (47 000 € en investissement et 28 000 € en fonctionnement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature Yzeron aval	Montant (en € TTC)
investissement	68 235
fonctionnement	28 000
Total	96 235

11° - Projet nature-ENS île Roy

Depuis 2007, les Villes de Fontaines-sur-Saône et de Collonges-au-Mont-d'Or géraient le site de l'île Roy à travers le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour la valorisation et la protection de l'île Roy. À la création de la Métropole en 2015, le syndicat a dû être dissous et la gestion du site reprise par la Métropole. Les Maires des 2 Villes ont demandé, en 2019, la mise en œuvre d'une convention de délégation de gestion, en désignant la Ville de Fontaines-sur-Saône comme commune pilote du projet.

Le programme 2022 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques à travers l'organisation d'un événement à destination du grand public ainsi que la coordination du projet. En investissement, le programme propose l'acquisition de matériel d'observation de la biodiversité au sein de l'ENS, la sécurisation des boisements et la possibilité de faire passer le permis bateau à quelques agents. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 23 000 € (15 000 € en investissement et 8 000 € en fonctionnement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature île Roy	Montant (en € TTC)
investissement	28 200
fonctionnement	8 000
Total	36 200

12° - Projet nature-ENS Ravin

Le projet nature du Ravin été initié en 2018 via la définition d'un plan de gestion porté par Métropole et soutenu par toutes les Villes concernées (Fontaines-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Sathonay-Camp, Sathonay-Village et Rillieux-la-Pape). Le plan de gestion permettra de définir les sentiers nature mais également, de gérer au mieux le foncier en espaces naturels ainsi que de communiquer pour bien sensibiliser le public aux richesses de ce territoire. L'année 2021 correspondait au démarrage officiel des 1^{ères} actions de ce projet nature.

Le programme 2022 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques, de la coordination de projet ainsi que des actions en lien avec la restauration de chemins, la lutte contre les espèces invasives et l'entretien de pelouses sèches. En investissement, le programme consiste en des travaux et la création de mares, des inventaires faunistiques et floristiques et la poursuite de la mission foncière. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 95 400 € (47 000 € en investissement et 48 400 € en fonctionnement) en 2021.

Le programme d'actions 2022 développé par ce projet nature-ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature Ravin	Montant (en € TTC)
investissement	46 800
fonctionnement	45 200
Total	92 000

III - Coût

Les montants transférés lors de la réorganisation du 18 novembre 2020 entre la direction environnement, écologie, énergie (service écologie) et la délégation gestion et exploitation de l'espace public (direction patrimoine végétal) n'ont pas anticipé l'arrivée des nouveaux ENS (île Roy, Ravin et Plateau des Étangs), de même que l'arrivée de nouvelle Ville (Marcy-l'Étoile pour l'ENS de Méginand et ses abords). Ces évolutions impliquent des actions supplémentaires dans le cadre de la politique ENS nécessitant une individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

L'opération n° 0P27O7173 - Métro-espaces naturels a fait l'objet d'une 1^{ère} individualisation de programme au cours du mandat précédent, pour un montant de 2 100 000 € TTC en dépenses d'investissement. Cette autorisation de programme a été dédiée aux dépenses liées aux conventions et mises en œuvre des programmes des projets nature-ENS des années antérieures.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 2 463 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal pour la mise en œuvre des programmes 2022 des projets nature-ENS et par anticipation, pour la mise en œuvre des programmes 2023 et 2024. Pour mémoire, le montant nécessaire, en 2022, en dépenses d'investissement dépasse les 700 000 € en tenant compte du montant de chaque projet nature-ENS et des nouveaux plans de gestion à développer ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve pour la mise en œuvre des programmes 2022 des projets nature-ENS :

a) - les conventions de délégation de gestion des projets nature-ENS de la façon suivante :

- Villes de Feyzin, Vénissieux et Corbas - projet nature-ENS du plateau des Grandes Terres,
- Villes de Fontaines-Saint-Martin, Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône et Cailloux-sur-Fontaines - projet nature-ENS du vallon du ruisseau des Échets,
- Villes de Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Écully et La Tour-de-Salvagny - projet nature-ENS des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe,
- Villes de Craponne et Francheville - projet nature-ENS vallon de l'Yzreron,
- Villes de Saint-Genis-Laval - projet nature-ENS plateau des Hautes Barolles,
- Villes de Tassin-la-Demi-Lune, Marcy-l'Étoile, Saint-Genis-les-Ollières et Charbonnières-les-Bains - projet nature-ENS plateau de Méginand et ses abords,
- Villes de Rillieux-la-Pape - projet nature-ENS Sermenaz,
- Villes de Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay - projet nature-ENS vallon des Torrières,
- Villes de Chassieu, Décines-Charpieu et Meyzieu - projet nature-ENS Biézin nature,
- Villes de Sainte Foy-lès-Lyon, Oullins et La Mulatière - projet nature-ENS Yzeron aval,
- Villes de Fontaines-sur-Saône et de Collonges-au-Mont-d'Or - projet nature-ENS Île Roy
- Villes de Fontaines-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Sathonay-Camp, Sathonay-Village et Rillieux-la-Pape - projet nature-ENS Ravin

b) - le plan de financement des projets 2022 et le montant maximal des remboursements d'un montant global de 1 060 485 €, composé de 620 485 € de financement pour des actions d'investissement et de 440 000 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Pour mémoire 2021			2022		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Ville de Feyzin - plateau Grandes Terres	50 000	83 600	133 600	35 000	77 600	112 600

Bénéficiaires	Pour mémoire 2021			2022		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Ville de Fontaines-Saint-Martin - vallon du ruisseau des Échets	44 000	26 000	70 000	42 000	26 000	68 000
Ville de Dardilly - vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	53 000	52 200	105 200	73 900	54 400	128 300
Ville de Francheville - vallon de l'Yzeron	49 500	39 000	88 500	60 000	39 000	99 000
Ville de Saint-Genis-Laval plateau Hautes Barolles	39 250	30 550	69 800	68 000	29 800	97 800
Ville de Tassin-la-Demi-Lune - plateau de Méginand et ses abords	29 300	37 000	66 300	65 850	44 000	109 850
Ville de Rillieux-la-Pape -Sermenaz	25 000	23 000	48 000	52 000	23 000	75 000
Ville de Neuville-sur-Saône - vallon des Torrières	28 950	37 000	65 950	25 500	37 000	62 500
Ville de Chassieu - Biézin nature	41 500	28 000	69 500	55 000	28 000	83 000
Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon - Yzeron aval	47 000	28 000	75 000	68 235	28 000	96 235

Bénéficiaires	Pour mémoire 2021			2022		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Ville de Fontaines-sur-Saône - Île Roy	15 000	8 000	23 000	28 200	8 000	36 200
Ville de Fontaines-sur-Saône - Ravin	47 000	48 400	95 400	46 800	45 200	92 000
Total	469 500	440 750	910 250	620 485	440 000	1 060 485

c) - les conventions de délégation de gestion à passer entre la Métropole et les Villes de Feyzin, Vénissieux, Corbas, Fontaines-Saint-Martin, Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Écully, La Tour-de-Salvagny, Craponne, Francheville, Saint-Genis-Laval, Tassin-la-Demi-Lune, Marcy-l'Étoile, Saint-Genis-les-Ollières, Rillieux-la-Pape, Neuville-sur-Saône, Genay, Montanay, Chassieu, Décines-Charpieu, Meyzieu, Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins, La Mulatière, Fontaines-sur-Saône, Collonges-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp et Sathonay-Village.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion des espaces naturels pour un montant de 2 463 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en dépenses en 2022,
- 900 000 € en dépenses en 2023,
- 800 000 € en dépenses en 2024,
- 263 000 € en dépenses en 2025,

sur l'opération n° 0P27O7173.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 563 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279280-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
